

**MONISTROL D'ALLIER**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal de Monistrol d'Allier s'est réuni le samedi 13 février 2010 à 9 heures 30 sous la présidence de M. Ravat, Maire.

- Absents : M. Vedrenne et Crouzet, excusés.

**Compte administratif 2009** : Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2009 présenté par le Maire, qui se résume ainsi :

\* **Budget principal**

- Fonctionnement dépenses :	478 152,31 €	Recettes: 728 505,70 €	Résultat : + 250 353,19 €
- Investissement dépenses :	303 371,14 €	Recettes : 220 800,48 €	Résultat : - 82 570,66 €
- Excédent net de clôture :		167 782,53 € (avant affectation)	

\* **Service de l'Eau**

- Fonctionnement dépenses :	26 234,61 €	Recettes: 36 633,62 €	Résultat : + 10 399,07 €
- Investissement dépenses :	11 037,32 €	Recettes : 12 550,15 €	Résultat : + 1 512,83 €
- Excédent net de clôture :		11 911,84 € (avant affectation)	

\* **Service de l'Assainissement**

- Fonctionnement dépenses :	8 862,76 €	Recettes: 16 904,26 €	Résultat : + 8 041,50 €
- Investissement dépenses :	4 931,83 €	Recettes : 9 751,49 €	Résultat : + 4 819,66 €
- Excédent net de clôture :		12 861,16 € (avant affectation)	

**Compte de gestion 2009**: Le Conseil adopte ensuite les comptes de gestion dressés par le receveur pour 2009

**Financement travaux du Vivier** : Suite à l'approbation des marchés de travaux du 28 octobre dernier le Conseil sollicite l'aide financière de l'état et du département pour assurer le financement de la tranche 2010 d'aménagement du quartier du Vivier dont le montant prévisionnel est de 618 000, 00 € TTC.

**Convention assistance progiciel** : Le Conseil approuve le renouvellement de la convention d'assistance informatique avec le Centre de gestion pour les trois années à venir.

**Convention assistance médecine préventive** : Le Conseil approuve le renouvellement de la convention portant sur le service de médecine préventive pour l'année 2010.

**Remplacement agent technique** : En prévision du prochain départ à la retraite d'un agent technique le Conseil décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Le poste actuel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé au départ en retraite du titulaire du poste.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.*